

CHALLENGE INTERCLUB

IMAGES PROJÉTÉES : DIPTYQUE

SAISON 2024/2025

Le commissaire : Ioana LAZAR

mail : icapitan.trad@gmail.com

• LE THEME : DIPTYQUE :

Qu'est-ce qu'un Diptyque ? *Définition du livre « 52 défis créatifs des éditions Eyrolles page 133 »*

C'est une association de deux photos qui se complètent, se répondent se font écho...

Essayez un regard différent sur votre environnement, Détachez-vous de l'identité du sujet pour vous intéresser plutôt à ses caractéristiques et à l'histoire que vous voulez raconter.

Effectuez des rapprochements créatifs et efficaces.

	
Diptyque -3 © Le studio des 2 prairies	©Pierre-Louis Ferrer

N'hésitez pas à consulter les idées créatives de :

<https://fr.pinterest.com/julienquentin/diptyque-photo/>

<https://www.plferrer.photos/diptyques-photos-deux-images-pour-une-histoire/>

<http://objectif-photo.weebly.com/blog/-projet-52-semaine-39-diptyque>

• CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Le Challenge interclub est ouvert à tous les membres de l'UR18

- Nombre de photos par club : illimité
- Nombre de photos par auteur : 3 photos maximum.

• PRÉSENTATION DES PHOTOS :

Chaque fichier sera fourni en HDEF :

- format **JPEG**,
- Taille : **1920 pixels en horizontal x 1920 pixels en vertical** (valeurs Maximum)
- Poids du fichier de **3 Mo** (Maximum)
- Profil : **SRGB**

Attention ! Enregistrer les images dans leur sens de lecture (vertical ou horizontal). En cas d'erreur, l'image sera présentée telle quelle et aucune modification ne sera apportée par les organisateurs.

• INSCRIPTION ET ENVOI DES PHOTOS :

L'inscription de chaque adhérent et l'envoi des photos HDEF devront S'effectuer, via le portail concours du site de la FPF :

<http://outils.federation-photo.fr/concours/>

Pour se connecter, saisir votre adresse mail et le mot de passe que vous aurez choisi.
Si vous n'êtes pas fédéré il faudra demander à votre responsable de club de vous fournir un numéro d'adhérent club « fictif » pour ce concours open.

• MODALITÉS DE PARTICIPATION :

Le commissaire se réserve le droit de retirer toute photo présentant un caractère non conforme aux bonnes mœurs.

Date limite d'enregistrement : **avant le 10 mars 2025 minuit.**

• JUGEMENT :

Modalités : Jugement par Internet

- Inscription et saisie des photographies : du 30 novembre 2024 au 10 mars 2025 minuit.
- Date de la compétition : 17 mars 2025.
- Date de remise des résultats : 30 mars 2025.

Composition du jury : 3 personnes extérieures ou non à l'UR18.

Le jury se verra présenter les photos en totalité avant de noter de 20 à 6.

• **PALMARES :**

- Classement par œuvres
- Classement par club : sur les 6 meilleures photos, avec un minimum de 3 auteurs par club
- Classement par auteur : sur les 3 meilleures photos

• **GARANTIES :**

Toute photo ne respectant pas ce règlement sera systématiquement disqualifiée. La participation au Challenge Interclub implique l'acceptation du présent règlement.

Le Commissaire,
Ioana LAZAR